

MICHEL CHEVALIER - DES MOYENS POUR UN ETAT DE REFAIRE SES FINANCES – LA LIBERTE DU TRAVAIL

DES MOYENS POUR UN ÉTAT DE REFAIRE SES FINANCES.

LA LIBERTÉ DU TRAVAIL

PAR

Michel CHEVALIER,

Membre de l'Institut.

Extrait du *Journal des Économistes*

(Numéro de janvier 1875.)

PARIS

GUILLAUMIN ET CIE, ÉDITEURS

Du Journal des Economistes, de la Collection des principaux Economistes, du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, de Dictionnaire de l'Economie politique, etc.

14, RUE RICHELIEU, 14

1875

DES MOYENS POUR UN ÉTAT DE REFAIRE SES FINANCES.

LA LIBERTÉ DU TRAVAIL.¹

I. — RESSOURCES QU'ONT AUJOURD'HUI LES PEUPLES DANS LE TRAVAIL. — AFFRANCHISSEMENT DE L'INDUSTRIE.

J'aborderai aujourd'hui un problème d'économie politique de nature à exciter votre intérêt par son importance propre et par les rapports qu'il offre avec la situation présente de notre patrie. Je supposerai, par manière d'hypothèse, un État qui se verrait contraint par une nécessité impérieuse d'accroître fortement et rapidement la masse de ses impôts, afin d'acquitter ses dépenses indispensables, grandement accrues pour une suite d'années.

Quels sont les principes à observer et les règles à suivre pour subvenir aux charges nouvelles et pour en supporter le fardeau sans en être écrasé ?

Sans remonter plus haut que les cinquante ou soixante dernières années, on rencontre à plusieurs reprises sur la surface de l'Europe le spectacle de nations auxquelles la solution de ce problème se soit imposée. Je pourrais citer la France de 1815, les Pays-Bas et la Belgique dans les années qui suivirent 1830 ; plus près du moment actuel, l'Autriche et l'Italie. Je pourrais mentionner aussi la grande république américaine après la guerre de la sécession qui avait sévi de 1861 à 1865.

La preuve que le problème dont il s'agit n'est pas insoluble a été fournie, dans une certaine mesure tout au moins, par les diverses nations que je viens de nommer. Elles ont honorablement surmonté les difficultés de la crise. Elles les ont surmontées par le concours des populations et de ceux qui les gouvernaient. Cet empressement des peuples à donner leur coopération au gouvernement, pour la régénération de la prospérité publique, est une disposition fort heureuse qu'on peut observer dans tous les pays où la civilisation a pénétré. Mais elle est plus prononcée, elle a plus d'entraînement parmi les races qui constituent ce qu'on peut appeler la civilisation occidentale ou chrétienne ; races énergiques qui occupent l'Europe, d'où elles se sont répandues en Amérique, où elles font aujourd'hui une grande figure, particulièrement dans la moitié septentrionale.

Dans toutes ces contrées qui se déplient sur les deux rivages de l'Atlantique, il s'est formé, surtout à la suite du mouvement qui, en Europe, il y a plusieurs siècles, détermina l'affranchissement des communes, un personnel de plus en plus nombreux et recommandable, qui aime le travail et l'économie, qui apprécie l'instruction, qui est familier avec la pratique des arts utiles, et qui, aujourd'hui, ne demande guère autre chose que de ne pas être entravé par de soi-disant protecteurs.

Dans l'état actuel des choses, tous ouvriers, patrons, ingénieurs, bailleurs de fonds, ont l'esprit constamment rempli d'une pensée : utiliser leurs facultés, leur savoir, leur expérience acquise ou leurs capitaux, en produisant honnêtement de la richesse. Tel est le programme de leur existence. En présence de pareils éléments, la tâche des gouvernements aujourd'hui est bien moins difficile qu'elle n'a pu être en d'autres temps. Pour eux, en effet, il ne s'agit plus de ce qui a pu, dans les siècles antérieurs, être l'objet de leurs préoccupations et de leur activité, je

¹ Discours d'ouverture du cours d'économie politique de M. Michel Chevalier au Collège de France.

veux dire, de diriger les chefs d'industrie et leurs ouvriers, de leur tracer des règlements qu'ils soient tenus d'observer dans leur travail, de répartir le champ industriel entre les différents groupes qui se consacrent aux différentes professions. Elle consiste, au contraire, à faire en sorte qu'ils soient libres de suivre leurs propres inspirations, d'opérer dans leur travail comme ils l'entendent, à supprimer les obstacles artificiels suscités par les lois ou ordonnances réglementaires ou fiscales qui enchaîneraient leur liberté d'action, ou les gêneraient dans leurs effort pour le progrès. Elle consiste encore à abolir ou du moins à simplifier les formalités qui éternisent les moindres affaires et font avorter les meilleurs projets, parce que ceux qui les tracent et ceux qui les font observer ne se rappellent pas que le temps est l'étoffe dont la vie est faite.

Déjà du temps de Colbert, des chefs d'industrie, rebutés par les règlements auxquels on les obligeait de se conformer, faisaient entendre ces paroles, vainement répétées avec plus d'insistance sous Louis XV : *Laissez-nous faire*.

Autrefois, dans nos pays d'Europe, l'État avait la prétention de diriger par le menu l'emploi que les hommes faisaient de leurs facultés. Les sociétés modernes sont affranchies de cette tutelle minutieuse. Et les gouvernements, s'ils sont bien inspirés, n'ont pas à le regretter, car ils sont ainsi dégagés de soucis énormes, d'une responsabilité sous laquelle, eu égard à la complication des rouages sociaux et à la pesanteur de l'ensemble de la machine, il serait impossible de ne pas succomber.

Ce n'est pas certes que les gouvernements soient désintéressés de ce qui se passe dans la société. Ils y conservent une influence générale, qui se manifeste par leur participation et même leur initiative dans l'œuvre incessante de la législation, par les exemples, qui devraient être toujours excellents, qu'offre la conduite personnelle des chefs des États. Ils sont les gardiens de l'ordre public, qui est un souverain bien. Ils ont plus que personne le dépôt sacré de l'indépendance nationale, et il dépend d'eux que les forces militaires de l'État soient toujours organisées au mieux.

Il leur appartient de choisir avec discernement des corps nombreux de fonctionnaires. Ils sont, en outre, chargés de tâches spéciales par lesquelles ils contribuent à l'avancement de la civilisation et au progrès de la prospérité publique. C'est ainsi que, par eux-mêmes ou par de grands entrepreneurs, ils ont à écarter ou à tourner des obstacles d'un tout autre genre que ceux qui peuvent résulter de lois surannées et despotes, je veux parler des barrières que la nature oppose, par la grandeur des distances, les fleuves, les chaînes de montagnes et les mers, au transport et à l'échange des produits du sol ou des ateliers. À cet effet, la civilisation moderne possède des instruments très efficaces, mais souvent dispendieux, dans les voies de transport de toute espèce ; depuis le chemin vicinal jusqu'au chemin de fer, dans les travaux des ports et dans le navire à vapeur.

En Angleterre, l'industrie privée suffit à l'établissement des moyens de communication, même des plus coûteux, tels que les chemins de fer. Mais, hors de là, l'industrie privée a besoin encore de subsides directs de l'État ou de garanties d'intérêt données par le Trésor public, pour se charger de ces entreprises réclamées hautement par la communauté et indispensables au développement des richesses dans la société.

Les gouvernements ont aussi à veiller à ce que les populations reçoivent l'instruction générale, qui ouvre l'intelligence, et l'instruction spéciale, plus directement applicable au succès et aux progrès des arts utiles et des beaux-arts. À peu près partout, les particuliers et les associations

ou corporations se chargent d'une partie importante de cette œuvre essentielle. Mais les gouvernements ont lieu de s'en occuper aussi par des allocations de fonds, par des règlements spéciaux, par un contrôle vigilant, et même par la constitution de corps enseignants qui relèvent de l'autorité locale ou centrale. L'instruction primaire surtout réclame leur sollicitude, que de nos jours ils ne lui épargnent pas, on peut le proclamer à l'honneur de tous les gouvernements européens et transatlantiques.

Mais, répétons-le à l'honneur des populations modernes qui appartiennent à la même civilisation que nous, s'il est vrai que les gouvernements, en se livrant aux efforts que nous venons d'énumérer, dans le but d'augmenter la richesse des peuples et leurs propres ressources, soient assurés de réussir, c'est qu'il y a chez ces populations, plus particulièrement que chez les autres, la volonté fortement accentuée de s'élever pas le travail à la dignité que confère un certain bien-être. Le travail est pour elles la manifestation de la vie civilisée, le signe distinctif de l'existence qui honore le plus l'homme, la mission assignée par le Créateur à l'espèce humaine.

Cette volonté qui anime les peuples modernes n'est pas une aspiration chimérique. Elle peut et doit aboutir, parce que c'est un des attributs essentiels de l'espèce humaine que sa puissance productive dans le travail, au lieu d'être stationnaire, puisse éprouver une augmentation de plus en plus marquée, de façon à permettre aux peuples de jouir du bien-être, même en payant de gros impôts.

C'est ce que je vais essayer de démontrer par le raisonnement, et aussi bien en invoquant l'autorité de l'expérience. Mais d'abord essayons de fixer le sens précis de ces mots : *la puissance productive du travail*.

II. — PUISSANCE PRODUCTIVE PROGRESSIVE DU TRAVAIL HUMAIN.

La puissance productive du travail de l'homme peut se définir rigoureusement de la manière suivante : pour chaque branche d'industrie, pour chaque établissement, la puissance productive se formule et se mesure par la quantité d'objets, d'une qualité déterminée, qui résulte du travail moyen d'une personne vouée à cette branche d'industrie, pendant un laps de temps convenu, qui pourra être d'un jour, pour lequel cependant il vaudra mieux, dans beaucoup de cas, prendre l'année entière. Ainsi, dans une forge, étant donnés, d'un côté le nombre de kilogrammes de fer en barres d'un certain échantillon que peut produire l'usine en s'y consacrant sans partage pendant l'intervalle qui aura été adopté, de l'autre côté le nombre des ouvriers qui y sont employés, il n'y aura qu'à diviser le premier par le second. On obtiendra ainsi un quotient représentant des kilogrammes de fer, et qui sera l'expression de la puissance productive moyenne de l'individu dans la forge dont il s'agit.

Pareillement pour une filature de coton, en supposant qu'elle se consacrât à un seul numéro de fil, la puissance productive serait le quotient d'une division dans laquelle le nombre moyen de kilogrammes de cette sorte de filé obtenu dans une journée ou une année serait le dividende, et le nombre de personnes qui y sont occupées le diviseur.

Au lieu de la puissance productive moyenne d'un homme dans un établissement tout entier, où toutes sortes de travaux divers sont accumulées, on pourrait rechercher successivement celle des ouvriers des divers ateliers dont l'établissement se compose, ou celle de chaque catégorie d'ouvriers. Par le moyen de la comptabilité perfectionnée, qui est généralement adoptée aujourd'hui, des évaluations de ce genre sont praticables avec une approximation suffisante.

Il règne les rapports les plus intimes entre la puissance productive, ainsi définie, d'une société et son degré de richesse. Le progrès de l'une entraîne celui de l'autre. L'une est la cause, l'autre est l'effet. Dire que la puissance productive de la société augmente, c'est comme si l'on disait qu'elle est en mesure de produire, pour une même quantité d'efforts individuels, une plus grande masse de chacun des objets qui répondent aux besoins de l'homme. Or, lorsqu'on va au fond des choses, on reconnaît bien vite que, malgré l'habitude qu'on a de s'exprimer comme si la richesse se composait de sommes d'or et d'argent, la richesse d'une société consiste dans l'abondance des objets ou des services si variés, les uns et les autres, répondant aux besoins de l'homme, qui résultent du travail de ses membres et que ceux-ci, dans chaque État, échangent entre eux ou avec les productions de l'étranger. Il est d'ailleurs évident que la somme d'impôts qu'une société peut supporter est en raison directe de sa richesse. Par conséquent elle est aussi en raison de sa puissance productive.

Ces préliminaires posés, recherchons jusqu'à quel point la puissance productive et par conséquent la richesse peuvent s'accroître dans le sein d'une société où nous supposerons que règne l'amour du travail, et que le goût de la dissipation ne se montre qu'à l'état d'exception.

Pour parvenir à une production plus active et plus considérable, y a-t-il lieu de faire quelque fonds sur l'allongement de la journée de travail, de sorte que chacun soit à la tâche deux heures de plus par jour par exemple ? Il ne faut pas de longues réflexions pour comprendre que ce n'est point dans cette direction qu'il faut chercher l'accroissement de la puissance productive. Chez la plupart des peuples, la durée actuelle de la journée de travail est telle que, bien employée, elle doive absorber l'effort qu'il convient de demander à chacun. Aller au-delà serait exposer un grand nombre d'hommes à excéder leurs forces et à dépérir ou à s'abrutir sans profit pour la société.

Mais s'il faut renoncer à allonger d'une manière générale, par les prescriptions de la loi ou par une pression morale, la durée accoutumée de la journée de labeur, quel moyen reste-t-il pour augmenter l'effet utile du travail, c'est-à-dire le nombre des objets produits par chacun, toute qualité égale d'ailleurs ? N'y a-t-il pas quelque borne immuable, placée proche de nous, qui doive fatallement arrêter l'accroissement de cet effet utile, et contre laquelle vienne se heurter l'ambition de l'homme dans son travail ?

III. — CETTE PUISSANCE PROGRESSIVE A SA SOURCE DANS LA RAISON HUMAINE. — L'HOMME ET LES ANIMAUX.

La vérité est qu'une telle limite n'existe pas. L'homme est en possession d'une force virtuelle qui le distingue des autres êtres de la création et qui le prédestinait à devenir le maître et seigneur du monde. C'est sa raison ou son intelligence. En vertu de ce don de la Providence, la puissance productive de l'homme peut s'accroître non jusqu'à l'infini, mais dans de très fortes proportions, et suivre une progression indéfinie.

On peut dire des animaux placés avec nous sur la terre que, de même que l'homme, ils travaillent pour vivre. Leur grande affaire, la seule pour un très grand nombre d'espèces, est de se nourrir. Chacun d'eux s'agit et met ses forces plus ou moins en action pour se procurer sa subsistance. Les uns, comme les grands carnassiers et les oiseaux de proie, vivent de rapine et de carnage. Ils parcourent l'espace, cherchant qui ils dévoreront, ou ils se placent à l'affût pour guetter et saisir au passage les êtres dont ils se repaîtront après les avoir vaincus dans une lutte inégale. Les herbivores sont en quête des végétaux en rapport avec leur organisation et des localités où ces végétaux abondent. Ceux des animaux qui ont besoin d'un abri le

cherchent et le trouvent dans les retraites profondes des forêts, dans les cavernes et parmi les anfractuosités des rochers. S'ils sont de taille modeste, ils ont pour refuge la feuillée ou les broussailles, ou un creux d'arbre, ou l'intérieur de la terre.

Le nombre des animaux qui ont à se construire eux-mêmes un gîte, pour le cours ordinaire de leur existence, est fort restreint. À un certain nombre d'espèces, cependant, il faut une habitation préparée avec soin pour un certain espace de temps chaque année, afin d'y déposer leur progéniture à sa naissance. Avant tout, telle est la gent ailée, l'innombrable famille des oiseaux. Ils construisent, à cet effet, des nids dont la structure est souvent remarquable, et qui sont abandonnés dès que les petits sont en état de voler de leurs propres ailes.

Un travail d'un genre particulier et qui nécessite un effort opiniâtre, s'impose pour le maintien de leur existence ou par la recherche de conditions particulières, à diverses sortes d'animaux. Ils ont à se déplacer à grande distance, à des époques fixes marquées par le changement des saisons. Les oiseaux et les poissons voyageurs changent ainsi régulièrement de régions ou de parages en franchissant des trajets énormes. C'est ainsi qu'un oiseau bien connu en France, où il est cher aux gastronomes, la caille, traverse d'un trait la Méditerranée de part en part.

Les animaux sont donc, de même que l'homme, soumis de diverses manières à la loi du travail pour la conservation de leur existence, et dans certains cas pour dresser leur progéniture à l'art de la vie.

Mais les actes des animaux sont caractérisés par l'immutabilité. C'est une uniformité qui persiste à travers la série des temps. Leurs procédés, leurs méthodes sont aujourd'hui, pour chaque espèce, ce qu'ils seront demain. Ils seront dans cent siècles ce qu'ils ont été cent siècles avant nous.

Cette fixité dans l'existence et la manière d'agir ; cette absence totale du progrès chez les animaux livrés à eux-mêmes s'observe dans toutes les espèces. On la retrouve dans les moyens par lesquels ils se procurent leur nourriture, ou la conservent lorsqu'ils ont le don de la prévoyance ; dans ceux auxquels ils ont recours pour se ménager un abri, soit permanent, comme c'est la loi de certaines catégories, soit temporaire comme le nid que les oiseaux bâtissent au moment de la couvée ; dans l'ordre et la marche que suivent ceux qui accomplissent des migrations à travers les régions aériennes ou en fendant le cristal des mers. Les industrieuses abeilles font le miel comme au temps d'Abraham ou d'Adam, et la géométrie de leurs rayons est identiquement ce qu'elle était alors. Les fourmilières sont de la même architecture qu'à l'origine. La taupe creuse sa galerie constamment de la même manière et de la même dimension. Le loup égorgne le mouton et le lion la gazelle, de la même façon. Les mollusques qui percent les rochers ont perpétuellement la même faculté par rapport aux mêmes pierres. Les insectes qui rongent le bois ont eu de tout temps cette vertu destructive, si désobligeante pour l'homme, et l'ont toujours exercée de même dans les mêmes circonstances.

C'est que les animaux n'ont pour se gouverner que l'instinct, et celui-ci est un guide dont le rayon visuel est barré par une enceinte extrêmement étroite et impossible à franchir. Au contraire, la raison, par laquelle l'homme se conduit, est audacieuse, insatiable de savoir et désireuse d'appliquer ce qu'elle sait. Avide de surmonter les obstacles, elle est infatigable dans ses tentatives et ne s'endort jamais dans ses plus grands succès, de sorte que toute acquisition qu'elle fait est l'échelon qui sert à en atteindre une nouvelle.

La raison de l'homme est une force si grande qu'elle a permis à l'homme de parvenir par degrés à dominer toute la création. C'est d'elle que de nos jours, utilisant ses conquêtes des temps antérieurs, il tire, dans l'ordre matériel, une puissance dont l'éclat et la grandeur consolent, jusqu'à un certain point, le philosophe des imperfections, des vices et des défaillances, collectives et individuelles, dont notre espèce ne cesse d'offrir, dans l'ordre moral, le spectacle affligeant.

À n'envisager que le physique de l'homme, il est faible, chétif et gauche, en comparaison d'un grand nombre d'autres êtres de la création. Tant qu'il est réduit à ses propres organes et privé du concours, dont il est redevable à son intelligence, des machines et outils, et des animaux domestiques qui sont des machines vivantes, il fait sur la terre une triste et humiliante figure. Les différents animaux ont reçu de la nature, pour le genre particulier et restreint d'activité qui a été assigné à chaque espèce, des facilités inhérentes à leurs organes, siégeant dans ces organes mêmes. Cette forme de la puissance matérielle a été refusée au genre humain, ou ne lui a été départie que sur une petite échelle, parce que la Providence voulait que l'homme prît la peine de chercher, à l'aide de son intelligence, dans le monde qui l'entoure, les moyens de remplacer avec un immense avantage la faveur apparente accordée aux bêtes des bois, des airs ou des eaux.

Ainsi, certains oiseaux ont dans leur bec acéré une tarière pour percer l'écorce des arbres et le tissu ligneux lui-même ; le castor et les rongeurs en général ont dans leur denture un moyen assuré de trancher le bois. L'éléphant, indépendamment de la puissance qu'il retire de sa masse et de ses défenses, a reçu la trompe, organe précieux qui est à la fois un outil et une arme ; la trompe, qui avait excité l'admiration du réformateur Charles Fourier, au point qu'il nourrissait l'espérance d'en voir enrichir l'espèce humaine. Ainsi les grands carnassiers ont des griffes avec lesquelles ils mettent hors de combat, en un clin d'œil, les autres animaux, et des mâchoires entre lesquelles ils broient l'ossature des forts quadrupèdes. Ainsi les oiseaux, les cerfs, les chevaux, les chiens et un grand nombre de bêtes, les unes féroces, les autres timides, sont constitués de façon à se donner, quand il leur plaît, une vitesse de locomotion qui était bien au-delà du pouvoir de l'homme avant l'invention des chemins de fer. La vue, l'ouïe et l'odorat de certains animaux ont une acuité ou une pénétration qui tiennent du prodige. Mais je m'arrête dans cette énumération des facultés physiques qui ont été départies aux animaux et résident en leur organisation même. J'en ai dit assez pour ne pas craindre d'être contredit, si j'ajoute que l'homme n'en recèle qu'une image très affaiblie. Et c'est pour cela qu'à l'origine des sociétés, et pendant de longs siècles qui ont suivi, l'homme était si humble et si effrayé devant les forces animales ou inanimées déchaînées autour de lui. Mais la raison humaine était le contrepoids de ces aptitudes, de ces talents, si l'on peut parler ainsi, qui avaient été octroyés aux animaux et introduits dans leurs organes mêmes. Elle devait procurer à l'homme plus que la compensation de cette puissance matérielle qui était attribuée aux bêtes, sans que l'homme portât dans ses membres rien qui l'égalât.

IV. — COMMENT L'HOMME S'EST ÉLEVÉ PAR DEGRÉS À UNE GRANDE PUISSANCE PRODUCTIVE.

Au moyen de sa raison, l'homme peu à peu a pris le dessus et a dompté successivement tout ce qui l'environnait, non seulement les animaux, mais encore les éléments divers dont l'antiquité avait fait des dieux prompts à s'irriter et terribles dans leurs emportements, l'eau, les vents, la chaleur, le froid, l'électricité.

La puissance productive, manifestée par l'homme dans l'agriculture, les arts extractifs, les manufactures, l'art des transports, etc., est successivement devenue très grande, et de nos jours elle reçoit, presque à chaque instant, des accroissements.

Le travail, stimulé et perfectionné par l'intelligence, est l'agent à l'aide duquel s'est métamorphosée la situation de l'homme ici-bas. Par le même motif, une société laborieuse sur laquelle la fatalité aurait accumulé des charges accablantes, et qui aurait été forcée de se soumettre à une énorme aggravation d'impôts, a lieu d'avoir confiance dans le travail comme dans un libérateur.

Il n'y a aucun doute touchant les procédés par lesquels l'esprit humain a successivement dégagé l'homme de son infériorité primitive et lui a fait comme un trône de la planète où d'abord il se cachait comme un proscrit, continuellement exposé à être la proie des animaux, ou la victime des éléments en courroux. Aiguillonné par la nécessité de vivre et de défendre sa vie, et un peu plus tard par le désir d'adoucir la vie et de l'embellir, l'homme a exercé la pénétration de son esprit pour deviner un à un, et fragment par fragment, les secrets de la nature et en faire son profit. Il acquérait ainsi, pas à pas, la connaissance du règne animal, du règne végétal, du règne minéral. Il se faisait un domaine d'idées et d'observations dont il se servait ensuite pour son bien, celui de sa famille, celui de ses semblables. On cultiva des plantes utiles à l'alimentation ou au vêtement, on soigna les arbres propres à fournir les matériaux des habitations ou des outils. On parqua des animaux plus aisés à subjuger que les autres. On exploita les pierres, on les tailla, on distingua celles qui renfermaient des métaux, et on en retira ceux-ci dans un état de pureté de plus en plus parfait. Un nombre toujours plus croissant de matières premières servirent à la production des objets de plus en plus multipliés, qui répondaient aux besoins de plus en plus variés de l'espèce humaine, et qui étaient autant de branches nouvelles de la richesse de la société.

Un des principaux faits par lesquels s'est graduellement accompli l'affranchissement de l'espèce humaine, primitivement opprimée par la nature, c'est que l'esprit humain a trouvé pour l'homme des auxiliaires qui ont mis à son service, sur des proportions de plus en plus grandes, la force physique dont il était par lui-même si médiocrement pourvu. Ce furent d'abord les animaux qu'on parvint à dresser à la domesticité. Suivant les régions et les climats, c'étaient l'éléphant, le chameau, le cheval, le bœuf, l'âne, le renne, le lama. Ensuite, l'esprit humain, toujours chercheur, songea à des agents plus économiques encore, aux forces inanimées et pourtant actives et énergiques de la nature. Il s'appropria d'abord celles qui sont très apparentes, et quelquefois tumultueuses au point de faire des dévastations, comme les cours d'eau et les vents. Plus tard, il en reconnut d'autres, celles-là latentes ou dissimulées, et pour ainsi dire endormies au jugement de l'observateur inattentif. L'esprit humain leur a donné l'essor, si bien qu'elles ont, dans moins d'un siècle à dater des premiers essais, acquis une activité sans bornes. Celle qui mérite qu'on la nomme la première, et à laquelle s'appliquent le mieux ces paroles, est la vapeur d'eau, si commode par l'abondance presque universelle du liquide qui la fournit.

À la suite, mais à grande distance encore, ce sont les vapeurs d'autres liquides, comme l'éther et le chloroforme, puis des gaz que l'on comprime et que l'on condense, quelquefois au point de les liquéfier. Dans ce nouvel état elles possèdent une force de réaction d'une puissance extrême. Dans le nombre figure l'air atmosphérique lui-même, plus commun encore que l'eau, et qui comprimé, a déjà fait des merveilles, entre autres le percement du mont Cenis, surpassé aujourd'hui par ce qui s'accomplit au Saint-Gothard. La force élastique de l'air chaud a fait son apparition et donne des espérances. À ces forces d'impulsion s'ajoutent des forces explosives

comme celle de la poudre à canon, de la poudre nouvelle déjà fort usitée sous le nom de dynamite, des fulminates, et de diverses autres substances mal disciplinées encore dans leurs manifestations foudroyantes. Le corps même du tonnerre, l'électricité, sous la forme de courants, est devenue un de nos agents les plus souples et les plus prompts. Elle transporte en un clin d'œil les nouvelles et les ordres à quelque distance que ce soit. La lumière, de son côté, nous rend de bons offices, naguères fort imprévis, par la photographie et par la gravure même qu'elle sait effectuer. On a pu, par un choix heureux du combustible et du comburant, obtenir des degrés de chaleur dont l'énoncé, il y a un demi-siècle, eût été taxé de fable. Il n'y a plus de corps infusible. Le lingot de 250 kilogr. de platine et d'iridium fondu en quelques heures au Conservatoire des arts et métiers de Paris, par la Commission internationale du mètre, est en ce genre un trophée qui n'avait jamais eu son égal. Le froid lui-même, qui était réputé un ennemi, promet, lui aussi, d'être un bienfaiteur, par la commodité qu'il donne, et dont on n'a su encore, dans nos contrées d'Europe, tirer qu'un bien médiocre parti, pour le transport au loin des denrées périssables, et particulièrement de la viande qui manque dans tous les pays à population dense, et qui est jetée à la voierie dans d'autres contrées riches en pâturages et pauvres en population.

Les affinités chimiques enfin forment une autre catégorie d'agents qui exécutent des changements innombrables complètement hors de la portée des forces mécaniques. Les réactifs que la chimie a fournis à l'industrie, et qui étaient complètement ignorés des peuples anciens, sont doués d'une énergie extrême. Un des moins modernes, l'acide sulfurique, dont on est redevable au Moyen âge, est, par sa puissance et par le bas prix auquel on est parvenu à le fabriquer, une des principales ressources des arts utiles. Ces réactifs croissent sans cesse en nombre et en pureté, de façon à permettre de résoudre un nombre indéfini de problèmes, et à faire avec succès un nombre non moins grand d'opérations.

Une grande difficulté, après avoir découvert des forces nouvelles et les avoir forcées de se révéler, était de s'en rendre parfaitement le maître pour les faire travailler en place de l'homme, sous telle règle qu'on voudrait. La science, fille de la raison, a peu à peu imaginé une multitude de machines et d'appareils pour mettre en action, sous les formes les plus variées, chacune des forces naturelles, selon les besoins divers qu'on en éprouve. À l'usage direct de l'homme, dans son travail, pour qu'il pût faire avec ses doigts des opérations aussi nombreuses que celles qui sont le lot de tous les animaux réunis, on a fabriqué en bois, en pierre, en toutes sortes de métaux, une multitude d'instruments qui portent la dénomination d'outils, et avec l'assistance desquels l'adresse de l'homme, si bornée tant qu'il n'a rien à mettre en œuvre que ses organes, devient littéralement illimitée.

Au moyen d'une invention moderne à laquelle il est impossible de refuser une place dans le tableau que je présente, tout resserré qu'il est, celle des *machines-outils*, on est parvenu à donner aux machines une construction mathématiquement irréprochable. On a pu ainsi, tout en perfectionnant la régularité de leur marche, et en réduisant le prix, les porter à un degré de puissance dont l'esprit est confondu, et on les a rendues si maniables que, quand on le veut, on en diminue la puissance de manière à ce que leur effort soit d'une ténuité qui avoisine l'infiniment petit.

Le progrès de la machine à vapeur, dans le nombre et la variété de ses emplois et dans sa construction intrinsèque depuis une cinquantaine d'années, marquera dans l'histoire de l'espèce humaine. C'est pendant cet intervalle que le chemin de fer, dont le véritable nom serait celui de chemin à vapeur, a été perfectionné et multiplié à ce point qu'il a été l'artisan, à lui seul, d'une révolution dans le commerce intérieur et extérieur des peuples, dans la

locomotion des hommes et dans l'administration des États. Les résultats qu'a donnés en même temps la vapeur pour la traversée des mers pourraient être cités comme prodigieux. Neuf jours suffisent pour franchir l'Océan entre les deux mondes.

C'est donc une vérité absolue que, pour l'exercice de plus en plus avantageux des arts créateurs de la richesse, ce qui suppose l'extension de la puissance productive de l'homme, l'esprit humain, inépuisable dans ses moyens de pénétration, est parvenu, en s'aidant de l'expérience, à mettre à la disposition de la société un arsenal d'engins et une armée d'agents qui s'augmentent tous les jours. Le travail de l'homme a acquis une fécondité surprenante, sans devenir plus pénible pour notre espèce, en étant au contraire plus facile et plus doux. Car, par l'intervention de toutes ces forces dont il a fait des serviteurs dociles, l'homme est dispensé d'excéder ses forces musculaires et dans un très grand nombre de cas de les déployer, en ce sens que ce n'est plus lui qui agit, ce sont les forces extérieures par lui maîtrisées. Il n'a besoin d'être là que pour surveiller les mécanismes et en régler l'usage selon les circonstances avec les machines et appareils analogues, au lieu que l'impulsion vienne de son corps, il paye de sa personne beaucoup par son attention et peu par la vigueur de ses bras ou de ses reins, et le phénomène qui s'accomplit au sein de nos sociétés civilisées a ce caractère surprenant que l'homme produit d'autant plus qu'il travaille moins de ses membres.

Je vous citerai ici quelques chiffres qui montrent approximativement quelle a été, pendant des intervalles de temps suffisamment déterminés, la progression de la puissance productive de l'homme, définie comme je l'ai fait, il n'y a qu'un instant, dans quelques industries choisies parmi les principales.

Si l'on compare ce qu'est cette force productive aujourd'hui, dans l'art de moudre le blé, à ce qu'elle était à l'époque du siège de Troie, en utilisant quelques données fournies par l'*Odyssee*, on trouve que l'augmentation est pour le moins de 1 à 150. C'est-à-dire que là où il fallait 150 personnes, une seule suffit aujourd'hui, sans parler de la supériorité du produit qui est très grande

Dans l'industrie du fer, depuis six cents ans, l'accroissement est exprimé par le nombre 30.

Dans la filature du coton, depuis un siècle environ, la puissance productive s'est agrandie dans la proportion de 1 à 300 ou 400.

Dans quelques opérations spéciales de l'industrie, c'est plus encore. À l'Exposition universelle de Paris de 1867, on voyait une nouvelle machine à tricot par le moyen de laquelle l'ouvrier fait par journée six mille fois plus de mailles que le plus habile avant qu'aucune machine à tricoter n'eût été inventée, et l'invention n'est pas ancienne.

Ces exemples, qu'il serait possible de multiplier, prouvent qu'on ne s'aventure pas en avançant que la puissance productive de l'homme peut acquérir des accroissements indéfinis.

V. LA LIBERTÉ DU TRAVAIL. ELLE EST DESTINÉE À FAIRE UNE RÉVOLUTION FAVORABLE À LA MULTIPLICATION DES RICHESSES.

J'ai maintenant à vous signaler l'action d'une force qui est essentiellement de l'ordre moral, et qui, de nos jours, tend à développer la puissance productive de l'homme et de la société sur des proportions telles qu'on pourrait prédir la disparition de la misère, si tous les hommes

consentaient à être persévérandans le travail, à se montrer prévoyants et économes, et si, par l'éducation qu'ils reçoivent et celle qu'ils se donnent, ils acquéraient quelque initiative.

Cette force réside dans la liberté du travail, sur laquelle je ne saurais trop appeler votre attention. Elle consiste en ce que chacun ait la liberté d'exercer la profession qui lui convient, de la pratiquer sur les proportions qu'il veut, en suivant les procédés qu'il croit les meilleurs : en y employant les matières, machines et outils qu'il juge présenter le plus d'avantages et à se les procurer librement là où il lui plaît, au dehors du pays aussi bien qu'au dedans. La liberté du travail serait très incomplète si à la liberté des professions, comprise comme je viens de le dire, n'embrassait la liberté des transactions et des accords que les hommes peuvent faire les uns avec les autres.

Il ne faudrait pas supposer cependant que lorsque l'économie politique recommande la liberté du travail, elle propose d'inaugurer un système désordonné, où personne ne reconnaîtrait ni frein, ni règle ; où l'on se jouerait de la bonne foi en trompant l'acheteur sur la nature, la quantité et la qualité de la marchandise ; où il serait légitime d'usurper la marque des maisons connues pour leur loyauté et leur habileté ; où des chefs d'industrie, sans pudeur et sans cœur, seraient libres d'exposer la vie de leurs ouvriers et de rendre des villes entières inhabitables par les émanations nauséabondes ou délétères dont ils les abreuveraient, par les explosions dont ils les menaceraient ; où l'astuce et le dol présideraient aux transactions, et où les hommes contracteraient des associations surtout pour jouer et exploiter leurs semblables.

La liberté du travail dont il s'agit ici n'a pas pour effet d'autoriser ces pratiques contraires à la probité ou à l'humanité. Elle s'accorde très bien des lois qui punissent les fraudes commerciales. Elle comporte sans difficulté des ordonnances qui, dans le cas de métiers insalubres, incommodes ou dangereux pour les ouvriers ou pour les voisins, prescrivent des précautions sévères et même leur éloignement des centres de population. La liberté du travail est l'antagoniste résolu des règlements par lesquels, sous prétexte d'assurer la bonté de la fabrication, l'on en fixerait le mode, on dénommerait les matières à y employer et la manière de s'en servir, règlements si nombreux presque dans toute l'Europe jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Elle condamne les restrictions auxquelles il a été si longtemps de mode de soumettre l'esprit d'association et qui ont ainsi enchaîné une des plus grandes forces de l'espèce humaine. Sauf le cas des industries incommodes, ou insalubres, ou malsaines, ou explosives, la liberté du travail exclut ce qui appartient au système préventif et reconnaît uniquement l'emploi du système répressif.

S'il est vrai, comme nous le croyons démontré, que la puissance du travail de l'homme pour la création de la richesse procède de son intelligence, de la force de son esprit, infiniment plus que de celle de son corps, une conséquence obligée découle de là : c'est que, pour que l'individu et la société soient placés dans les conditions les plus favorables à la production, il faut que l'intelligence de l'homme se trouve dans les circonstances qui lui conviennent le mieux pour se mouvoir, faire des découvertes, les expérimenter à son gré et les appliquer. Ces circonstances se résument en un mot unique, la liberté, et, dans la sphère des arts créateurs de la richesse en particulier, une grande latitude d'action offre à peine quelques inconvénients possibles à côté des avantages les plus considérables et les plus certains.

Il y a donc lieu de regarder et de traiter la liberté du travail non pas seulement comme un encouragement salutaire, mais comme une nécessité absolue, pour que les agrandissements de la puissance productive suivent leur cours et se proportionnent aux besoins de la société.

D'où suit que, pour augmenter la richesse de la société, pour la mettre en mesure de résister à des charges calamiteuses, ou pour accroître la prospérité d'un peuple qui serait déjà en bonne situation il n'y a rien de meilleur que d'invoquer la liberté du travail, et de lui faire, dans les lois et dans la pratique administrative, une place plus grande. La liberté du travail est un talisman à l'usage de toute société qui a la ferme volonté d'accroître ses ressources.

En 1776, la France, où le travail était depuis longtemps réglementé jusqu'à l'asservissement, eut le bonheur de voir un de ses hommes d'État prendre l'initiative de la révolution pacifique qui eût consisté à établir graduellement la liberté du travail, de manière à la rendre aussi complète que possible après quelque temps.

Mais le roi Louis XVI, qui d'abord avait soutenu ce ministre illustre dans ses tentatives de réforme, eut la faiblesse de l'abandonner, et le public français, comme s'il avait eu à cœur de justifier le reproche de légèreté qui est adressé au caractère national, assista, sans en être indigné, à la disgrâce de cet homme supérieur.

L'Assemblée Constituante de 1789 proclama de nouveau le principe de la liberté du travail ; mais c'est un fait dû à des causes diverses, dans l'exposé desquelles je ne saurais entrer aujourd'hui, que nous ne possédons pas encore, en 1874, la liberté du travail, telle que Turgot la concevait et la voulait, et telle que, si le prince et le public lui fussent restés fidèles, au lieu de l'évincer comme un novateur pernicieux, ce grand homme l'aurait donnée à notre patrie avant 1789.

Une autre nation s'est substituée à nous dans le dessein, aussi noble qu'utile, de conférer au travail le bénéfice de la plus grande liberté possible : c'est l'Angleterre. On peut, à la rigueur, dater cette entreprise de 1820, c'est-à-dire de la célèbre pétition rédigée par Thomas Tooke, et adressée au Gouvernement et au Parlement par un grand nombre de maisons de la Cité de Londres. Mais ce ne fut qu'à la rentrée au pouvoir de Robert Peel, en novembre 1841, les grands citoyens de la Ligue de Manchester étant là pour l'inspirer, que la métamorphose s'opéra sur une grande échelle. Depuis ce jour, l'Angleterre est de plus en plus le modèle des peuples civilisés, par le libéralisme de ses lois, en ce qui concerne l'exercice productif des facultés humaines, ou, en d'autres termes, par son respect, je pourrais dire son culte, pour la liberté du travail.

L'époque où nous sommes recommandera dans l'histoire pour l'extension qu'y aura reçue la liberté du travail, entendue dans son acception la plus développée, je veux dire avec toute la variété qu'en peuvent avoir les applications. Car il suffit qu'une seule nation ait hautement arboré ce principe et s'efforce sans relâche d'en tirer le meilleur parti, pour que les autres soient obligées de faire de même, sous peine de déchoir, relativement, en richesse, et, par conséquent, en puissance. Or, depuis un tiers de siècle, l'Angleterre remplit ce rôle avec persévérance et avec un incomparable succès pour la prospérité de toutes les classes et pour les finances nationales. L'enfant est venu au monde ; il est bien portant et vigoureux ; il ne peut que grandir.

Ce fut en 1846 que l'Angleterre adopta officiellement ce qu'elle appelle le *free trade*, expression que quelques personnes, en France, traduirraient volontiers, aujourd'hui encore, par la seule liberté des échanges internationaux, traduction qui a été exacte un moment, mais qui, aujourd'hui, est erronée. Actuellement, dans l'esprit de tous les Anglais des classes dirigeantes, le *free trade* a un sens beaucoup plus large. La liberté des échanges internationaux n'est qu'un cas particulier du *free trade*, tel que l'ont compris nos voisins

d'outre-Manche, et tel qu'ils le pratiquent à l'heure présente. Le *free trade*, c'est le libre exercice des facultés de l'homme, dans leurs rapports plus ou moins directs avec la production de la richesse. C'est la liberté du travail dans sa plus grande étendue.

Ici vient naturellement se placer le récit abrégé de ce qui a été accompli en Angleterre en faveur de la liberté du travail, et des bons effets qui en sont résultés, plus spécialement depuis la réforme popularisée par les éloquents orateurs de la Ligue de Manchester et exécutée par Robert Peel. C'est par ce récit que je vais terminer.

VI. HISTOIRE DE LA LIBERTÉ DU TRAVAIL EN ANGLETERRE DANS LES DERNIERS TEMPS.

Jusqu'en 1830, le mouvement qui s'opérait dans ce sens était d'une extrême lenteur et peu significatif. Le parti Tory, en possession du pouvoir, était antipathique aux réformes. Le parti opposé, celui des Whigs, qui triompha par le contre-coup de la révolution française de 1830, consacra son principal effort aux réformes politiques, et spécialement à la loi électorale. Il ne fut cependant pas indifférent aux réformes économiques. Ses chefs étaient des hommes éclairés, généreux, sincèrement libéraux, et la liberté du travail leur a plus d'une obligation. On leur doit une réforme humanitaire, qui était un éclatant hommage à la liberté du travail, celle qui a consisté à abolir l'esclavage des noirs dans les colonies britanniques ; mais la liberté du travail n'en avait le bénéfice qu'en dehors du territoire du Royaume-Uni, dans des possessions situées au loin dans les régions équinoxiales. Ils servirent la même cause par une grande innovation dans le commerce de la Chine, dont on pouvait déjà prévoir l'avenir. Ce commerce, jusqu'alors réservé par monopole à la Compagnie des Indes, fut ouvert à tous les sujets anglais. Une autre reconnaissance du principe de la liberté du travail, celle-là considérable dans ses effets, fut la nouvelle législation sur les banques propres à l'Angleterre proprement dite et au pays de Galles, c'est-à-dire à la partie la plus importante du Royaume-Uni, par sa population et sa richesse. Le régime de ces institutions de crédit laissait particulièrement à désirer, parce qu'il était plus profondément empreint de l'esprit de monopole. La législation nouvelle, votée en 1833, à l'occasion du renouvellement de la charte de la Banque d'Angleterre, a donné naissance aux puissantes sociétés de banques par actions (*joint-stock banks*), dont les principales ont leur siège dans Londres même, jusque-là déshéritée en ce genre. Aujourd'hui, ces établissements, par l'étendue de leurs opérations, et, par conséquent, des services qu'elles rendent, font l'admiration des théoriciens et des praticiens, et elles distribuent des dividendes qui dépassent les prévisions des optimistes².

Sous le gouvernement des whigs, les chemins de fer se multiplièrent d'eux-mêmes par la seule action de l'industrie privée, sans subvention ni garantie d'intérêt de la part du gouvernement. Ce fut un degré de plus de liberté ou, tout au moins, de facilité pour l'industrie agricole et manufacturière et pour le commerce. Il importe de remarquer que la législation anglaise des chemins de fer est aussi conforme que possible au principe de la liberté du travail. Au lieu de

² Ces établissements dont l'influence est si utile ont leur origine dans un hommage, probablement platonique dans la pensée de ceux qui le rendirent, au principe de la liberté de travail. C'étaient quelques mots insérés dans la loi de 1833 sur la Banque d'Angleterre. Très peu de personnes dans le Parlement et au dehors soupçonnaient ce qu'il serait possible d'en faire sortir. Lord Althorp, alors chancelier de l'Échiquier, qui avait été le promoteur de cette loi, fut, après qu'elle eut été votée, un des adversaires obstinés de M. Gilbart lorsque celui-ci voulut faire fonctionner la Banque de Londres et Westminster, qui n'était que la mise en pratique de la nouvelle loi.

se jeter dans les errements anti-libéraux qui sont suivis dans quelques États, où l'on a adopté le système du monopole et des territoires réservés comme des fiefs à chaque compagnie, le parlement a pris, même avant les whigs, pour sa boussole, la concurrence qui se confond avec le principe de la liberté du travail, et il est imperturbablement demeuré fidèle à cette ligne de conduite.

C'est ainsi qu'il a voté en 1873 la loi du 21 août, qui est destinée à rendre, dans l'intérêt du public, bien plus effective que jamais la concurrence entre les différentes compagnies. Pour atteindre et conserver ce résultat désirable, le législateur a fait en cette circonstance un suprême effort. La même loi assure aux particuliers vis-à-vis des compagnies une protection qu'ils ne trouvent guère hors de l'Angleterre.

Grâce à cette bonne tradition, constamment maintenue, la révolution due aux chemins de fer dans le système des transports pour les personnes et pour les marchandises, a été plus féconde en Angleterre qu'ailleurs ; car la concurrence provoque le perfectionnement, et le monopole favorise nécessairement la routine. La concurrence tient toujours éveillés les entrepreneurs d'industrie, le monopole les endort.

C'est aussi au gouvernement des whigs de cette époque qu'on est redévable d'une bienfaisante transformation du service des postes, car ce fut en 1839 que commença le *penny postage*, recommandé avec une infatigable persévérance par un administrateur éminent, M. Rowland Hill ; l'effet du nouveau régime fut d'abaisser subitement à un penny (10 centimes) le port de la lettre simple de 14 grammes dans toute l'étendue des Iles britanniques, qui était extrêmement élevé quand la distance était grande. C'était une remarquable facilité de plus qu'on donnait aux transactions, en attendant mieux. On peut dire que par cela même le travail est devenu plus libre.

Mais le parti whig avait manqué de perspicacité et de vigueur en présence d'une réforme commerciale qui aurait été des plus heureuses et pour laquelle le temps était enfin venu. Il avait laissé intact le système des douanes, quelque hérissonné qu'il fût de dispositions arriérées et barbares. Il avait été saisi d'un sentiment pusillanime quand quelques amis lui avaient conseillé de tenter d'une main ferme l'inauguration de la liberté du commerce international.

Défaillance inexplicable, puisque dès 1820 le commerce de la Cité de Londres avait signé la pétition de Thomas Tooke ; que Huskisson en 1825 avait commencé à déblayer le terrain par l'abolition d'un certain nombre de prohibitions, et que Manchester ne cessait de s'agiter pour qu'on sortît de l'ornière protectionniste. Une législation restrictive qui ne se gênait pas, même pour prononcer la prohibition absolue, écartait des produits étrangers en grand nombre, de ceux même où l'Angleterre excellait le plus. Il était interdit sous des peines sévères d'exporter les machines et métiers, que les fabriques anglaises auraient pu écouter avec avantage sur le continent ; mais on aimait mieux laisser en souffrance les ateliers de construction que de tolérer une exportation dont l'effet eût pu être de permettre aux autres peuples d'égaliser l'Angleterre par le bon marché et la perfection des objets manufacturés.

Le système douanier du Royaume-Uni révoltait les classes populaires et indignait leurs amis par ses dispositions relatives à l'importation des céréales, qui étaient combinées de manière à accroître le revenu des propriétaires du sol en enchérissant la subsistance des populations. Pour combler la mesure, l'importation de la viande sur pied était prohibée. Le cabinet whig sentait bien que l'Angleterre, possédant les moyens de production les plus puissants, ne pouvait les utiliser largement qu'autant que la liberté des échanges serait plus ou moins

admise dans la pratique générale des États. Par ses diplomates et par des émissaires d'élite, il en faisait miroiter les avantages aux yeux des principaux peuples civilisés³. Mais il se refusait à voir que, l'Angleterre ayant acquis manifestement la supériorité dans les arts manufacturiers, il lui appartenait de donner la preuve de sa conviction en s'appliquant à elle-même, par une vigoureuse initiative, cette nouvelle politique commerciale dont elle vantait l'excellence.

Pendant que le gouvernement whig restait inactif et stérile, le commerce national s'arrêtait dans ses développements. Les ateliers étant médiocrement occupés, les ouvriers souffraient et se plaignaient ; ils accusaient surtout la législation sur les céréales qui les empêchait de profiter du bas prix des grains sur le continent et en Amérique. Ils étaient fort aigris. L'impôt ne rendait pas ce qu'on avait attendu, parce que, les affaires étant difficiles, les consommations étaient inférieures aux évaluations. Les budgets étaient en déficit. L'opinion publique, si favorable aux whigs du temps de lord Grey, se retourna contre eux. Les tories, Robert Peel en tête, rentrèrent au pouvoir. C'était en novembre 1841.

Avec la résolution qui est propre, dans les temps difficiles, aux hommes d'État dignes de ce nom, Robert Peel sentit qu'il fallait prendre un grand parti, et que les changements à accomplir pour améliorer la situation générale du pays devaient consister à rendre le travail plus facile et plus libre. Il trouvait le terrain préparé par les vaillants ligueurs de Manchester, les Richard Cobden, les John Bright et leurs dignes amis. Pendant les quatre sessions consécutives de 1842 à 1845, il remania profondément le tarif des douanes de manière à le libéraliser, sans cependant prononcer le nom de la liberté du commerce international. Il établit la libre entrée des matières premières, supprima les prohibitions à l'entrée et les interdictions à la sortie, laissa par conséquent s'introduire le bétail étranger et sortir les machines anglaises. À l'égard des céréales, à cause des préjugés enracinés dans son propre parti, il attendait une occasion qui devait en effet se présenter tôt ou tard, celle d'une mauvaise récolte. Enfin, à l'ouverture de la session de 1846, les circonstances étant conformes à la pensée qu'il nourrissait, il déclara ses opinions nouvelles dans le discours même de la couronne, il annonça sans ambages qu'il était converti au grand principe de la liberté du commerce, et il proposa d'entrer à pleines voiles dans le régime nouveau, en rendant libre et exempte de droits l'importation des céréales étrangères⁴.

La proposition de Peel donna lieu à une lutte très vive. Le fort de la mêlée eut lieu sur le terrain des céréales. Il était clair que, si Peel l'emportait sur ce point, tout le reste suivrait, parce que les propriétaires terriens voudraient que les manufacturiers partageassent leur sort en subissant les chances de la liberté des échanges extérieurs, et il était clair d'avance que les manufacturiers n'opposeraient aucune résistance, puisque la ligue de Manchester les avait ralliés à la réduction et même à la suppression des droits de douane destinés à les protéger. Peel eut à supporter les injures et les calomnies auxquelles ne craignirent pas de s'abaisser d'éloquents orateurs de son propre parti politique. Mais une forte majorité lui donna raison. La

³ Dès les premières années de la monarchie de juillet, le gouvernement anglais avait envoyé sur le continent, et particulièrement en France, deux hommes distingués, jeunes alors, pour répandre et accréditer l'idée de la liberté commerciale. C'étaient le docteur John Bowring, qui a occupé ensuite des postes importants, et M. George Villiers, devenu plus tard lord Clarendon. En 1840 arriva à Paris M. Porter, du *Board of Trade*, homme fort éclairé, qui devait essayer de négocier un traité de commerce. Les événements politiques survenus en Orient la même année mirent fin brusquement à sa mission.

⁴ On laissa un modique droit d'un shilling par *quarter* ou 43 c. par hectolitre. Ce droit a été aboli depuis.

libre entrée des céréales fut adoptée. En même temps, on supprima les droits sur une grande quantité de produits manufacturés, on les abaissa sur d'autres. Ces modifications profondes eurent, de même que ce qu'avait fait Robert Peel les années précédentes, le cachet d'une entière spontanéité de la part de l'Angleterre. On ne demanda aucune réciprocité aux nations dont on accueillait si libéralement les productions. C'était leur démontrer qu'on était plein de foi dans l'efficacité du nouveau système commercial pour la prospérité des nations qui se l'appropriaient.

Voilà comment la liberté du commerce international devint le pivot de la politique commerciale de l'Angleterre. On en a étendu de plus en plus les applications et le sens, de manière à affranchir le travail des servitudes qui le paralysaient, alors même qu'il ne s'agissait plus du commerce avec l'étranger. C'est ainsi que le *free trade*, qui au début ne signifiait que la franchise du commerce extérieur, a voulu dire bientôt la liberté du travail en général, l'exercice aussi libre que possible des professions diverses, ainsi que la liberté des transactions.

Telle était l'impulsion donnée par Robert Peel, de concert avec les ligueurs de Manchester que, peu après, les ministres auxquels Peel avait cédé le pouvoir ne craignirent pas de s'attaquer au monopole créé en faveur de la marine marchande de l'Angleterre, par l'acte de navigation de Cromwell. Jusqu'alors cet acte était réputé le palladium de la puissance britannique. Adam Smith lui-même, tout chaud partisan qu'il était du *free trade*, s'était incliné devant l'acte de navigation et avait reconnu que l'exclusion qu'il prononçait contre l'immixtion des pavillons étrangers dans le commerce de l'Angleterre était de salut public et devait être maintenue. Le Parlement vota à une grande majorité le bill qui abrogeait l'acte de navigation et admit les pavillons étrangers à participer au commerce de la Grande-Bretagne sur le pied d'égalité parfaite avec le pavillon national, même pour le cabotage. Par cela même, toutes les inégalités prétextes de la marine marchande, et certainement contraires à l'intérêt des manufacturiers, des commerçants et du consommateur en général, telles que les surtaxes d'entrepôt, étaient emportées par le flot et disparaissaient entièrement.

Le duc de Wellington qui, malgré son grand âge, prenait part aux délibérations de la Chambre des Pairs avec une immense autorité, quand lord John Russell, devenu chef du cabinet, proposa en 1849 d'abroger l'acte de navigation, en fut profondément ému, lui qui cependant avait été le collègue de Robert Peel en 1846, quand celui-ci avait présenté le bill portant l'abolition de la législation sur les céréales. Mais le courant fut plus fort que lui.

Jamais les prédictions des protectionnistes n'ont reçu un démenti aussi absolu que dans l'affaire de ce bill. Ils avaient annoncé que la marine commerciale anglaise en périrait. Loin de là, le régime de la liberté des pavillons a été pour elle le plus heureux des stimulants. Elle a été de progrès en progrès. Elle a renouvelé peu à peu son matériel, et à chacun de ses efforts elle a gagné du terrain. Elle défie maintenant toute concurrence, et son effectif est égal à celui de toutes les autres marines du monde réunies.

Tous les ministres qui ont été au pouvoir depuis environ trente ans ont été les fidèles continuateurs de Peel. Ils ont, à l'envi les uns des autres, fait des applications incessantes du *free trade*, entendu comme la liberté du travail en général. J'ai cité lord Russell. Ce serait une injustice extrême de ne pas mentionner aussi M. Gladstone, qui a accompli successivement un très grand nombre de réformes, dans cet esprit, et a procédé sur les plus larges proportions, pendant une suite d'années. L'opinion publique de l'Angleterre est tout entière aujourd'hui acquise au *free trade*, avec la signification compréhensive que nous avons mentionnée.

Le phénomène économique, imposant par ses résultats, qui se manifeste ainsi avec éclat en Angleterre depuis la rentrée de Robert Peel aux affaires, en novembre 1841, est donc avant tout et par-dessus tout le développement de la liberté du travail et le perfectionnement incessant de toutes les industries, sous l'aiguillon de cette liberté et moyennant les facilités qu'elle procure. Chacun, agriculteur ou mineur, manufacturier ou commerçant ou entrepreneur de transports par terre ou par mer, a eu depuis lors ses coudées de plus en plus franches ; il a pu faire venir les matières premières ou les machines, instruments et outils, dont il use, ou les articles définitivement fabriqués qu'il offre au consommateur, de quelque point que ce fût du globe, sans avoir à payer aucun droit d'entrée quand cela était tiré de l'étranger. Il emploie, pour les importer sur le sol anglais, tel navire qu'il lui plaît, le pavillon étranger étant complètement assimilé au pavillon national. Ce qu'il y avait de restrictif et de réglementaire dans la législation, à l'égard des industries diverses, a été aboli ou restreint. Chaque producteur suit les procédés qu'il veut, sans avoir à s'astreindre aux convenances des agents du fisc, car il ne reste guère plus d'industrie *exercée* ; toutes celles qui subissaient cette servitude, et elles étaient nombreuses il y a cinquante ans⁵, en ont été dégagées, à l'exception de la fabrication de la drêche et des distilleries. Cette dernière industrie y restera indéfiniment, parce que les esprits sont considérés comme une matière essentiellement imposable et comme devant fournir un très gros revenu dont la perception nécessite une surveillance particulière⁶.

Le progrès intrinsèque des industries se combinant avec une facilité toujours croissante pour les échanges, au dedans comme au dehors du pays, multiplie par l'abaissement des prix les consommations et les transactions, et par les unes et les autres fait croître le revenu public.

Le progrès industriel et commercial n'est pas provoqué seulement par la concurrence tant intérieure qu'extérieure, qui est l'effet direct de la liberté du travail, et qui est extrêmement active. Il l'est également par le perfectionnement incessant des principaux rouages d'une bonne organisation de la production, à savoir les moyens de communication, les institutions de crédit et l'instruction publique. Les trois grands instruments dont se servent les hommes pour communiquer entre eux, c'est-à-dire les chemins de fer, la poste aux lettres et le télégraphe, reçoivent chaque année en Angleterre quelque extension, sans parler des canaux et des routes ordinaires, qui ont toujours leur emploi, et de la voie de mer, que fréquentent des bateaux à vapeur de plus en plus parfaits, dont le nombre croît sans cesse, et ce sont des facilités de plus en plus grandes qui sont accordées au travail. Le service postal, déjà si heureusement remanié à la suggestion de sir Rowland Hill, a encore été modifié favorablement pour le public par un abaissement nouveau du port, non seulement des lettres, mais des paquets⁷. Par la télégraphie, outre que ses fils sillonnent les îles britanniques dans tous les sens, l'Angleterre sera sous peu en rapport direct avec tous les points du globe que recommande quelque activité commerciale. Les banques nouvelles (*joint-stock-banks*), sur le modèle de celle de Londres et Westminster, organisée en 1833 en dépit d'une multitude d'obstacles, par M. Gilbart, agrandissent continuellement leurs opérations.

⁵ C'étaient notamment les verres et cristaux, le papier, les toiles peintes, le savon, les briques, la culture du houblon.

⁶ Un remarquable travail de M. Cliffe Leslie, intitulé : *Financial Reform*, et inséré dans le dernier volume publié par le Cobden Club (1871-72), indique avec autant de sagacité que de précision jusqu'où peuvent aller les applications de la liberté du travail.

⁷ Aujourd'hui un penny est le port de la lettre du poids de 28 grammes. Une telle lettre paye en France 70 centimes. Il y a, en outre, la carte postale, qui ne coûte que 1 demi-penny ou 5 centimes. La lettre de 100 grammes qui paye en France 1 fr. 20 ne paye que 21 centimes en Angleterre.

Des soins de plus en plus vigilants et des allocations de fonds de plus en plus considérables par l'État ou par les localités propagent en l'améliorant l'instruction populaire. La grande loi sur ce sujet que le Parlement a votée en 1870 est, à plusieurs égards, un chef-d'œuvre. Bien auparavant, le musée de Kensington avait été créé et recevait de l'État même des libéralités qui n'ont pas cessé. C'est à la fois un musée industriel et une école où les jeunes gens des classes ouvrières, et d'autres dont les familles sont aisées, reçoivent, au milieu de collections d'échantillons et de modèles, des leçons qui les forment à la pratique raisonnée des arts industriels et des beaux-arts⁸.

L'enseignement de tout ce qui touche aux beaux-arts était extrêmement négligé en Angleterre il y a un demi-siècle. Les dessins nécessaires aux fabriques de tissus, particulièrement à celles de toiles peintes, étaient fournis par l'étranger quand on voulait du bon. Cet enseignement est aujourd'hui très bien organisé dans la Grande-Bretagne⁹.

VII. — LIBERTÉ DONNÉE À L'ESPRIT D'ASSOCIATION. — EXEMPLE SPÉCIAL DES TRADES' UNIONS.

Parmi les nombreuses applications qu'a reçues, des mains des hommes d'État anglais, le *free trade*, considéré comme le synonyme de la liberté du travail tout entière, et comme comprenant à ce titre la liberté non seulement des professions, mais aussi bien des transactions, il en est peu d'aussi remarquables que celles qui se rapportent à l'association considérée sous ses divers aspects.

À cet égard la législature anglaise était, jusqu'à l'époque actuelle, très restrictive. Dans les sociétés commerciales, la responsabilité de tous les membres était illimitée. C'était seulement au moyen d'un acte du Parlement, *incorporant* la société, que la responsabilité pouvait se limiter à une somme déterminée, telle que le montant même des actions ou parts possédées par chacun. Les attributions des sociétés étaient très rigoureusement définies et restreintes.

Cet état des choses a été complètement transformé. On peut aujourd'hui, grâce aux lois votées depuis la réforme de Robert Peel, et en extension de cette réforme, créer à volonté des sociétés à responsabilité limitée, ainsi dénommées, ayant des attributions fort étendues. Les conditions et formalités à remplir à cet effet sont simples et faciles.

Les sociétés, qui sont à l'usage particulier des populations ouvrières, étaient de même très circonscrites dans leurs attributions, très gênées dans leurs allures. On leur a donné beaucoup plus de facilités pour se mouvoir et agir, on les a dégagées de beaucoup d'entraves. Les sociétés de prêt, celles qui ont pour objet la prévoyance comme les sociétés de secours, ou l'exercice de certains actes de commerce, comme les sociétés de consommation ou de coopération, les sociétés pour la construction de maisons bien disposées, hygiéniques, et à bon marché, ont toutes été encouragées et sont devenues d'une organisation facile. Dans les cas où il y avait lieu, on leur a appliqué le principe de la responsabilité limitée. On a voté aussi des dispositions qui favorisent la propagation du système de la participation des ouvriers aux bénéfices, en écartant les obstacles légaux qui l'auraient rendu compromettant pour les droits de propriété des chefs d'industrie et de leurs bailleurs de fonds.

⁸ Il est impossible de parler de ce musée sans nommer M. Henry Cole qui on a été l'organisateur et l'a dirigé depuis l'origine jusqu'à ce jour.

⁹ Le *Companion to the british almanack* pour 1875 contient à ce sujet une note intéressante due à M. John Plummer, sous le titre de *Popular Art Education*.

Le libéralisme de la législature et du gouvernement britannique en matière d'association, s'est révélé de la manière la plus hardie au sujet des sociétés ouvrières connues sous le nom d'Unions de métiers (*Trades' Unions*) qui, depuis dix à douze ans, font tant parler d'elles. Elles paraissaient et avaient pu être à l'origine des sociétés de secours mutuels purement et simplement ; mais la plupart étaient devenues principalement des machines de guerre que les ouvriers mettaient en œuvre pour la hausse des salaires, sans aucun scrupule sur les moyens d'atteindre leur but. Les coalitions agressives, les complots contre les ouvriers qui refusaient de s'affilier ou contre les patrons qui entreprenaient de lutter, les attentats contre la vie de ces récalcitrants prétextes étaient regardés par les meneurs d'un certain nombre d'Unions comme des actes légitimes. Il y eut des tentatives de meurtres, dans quelques cas suivies d'effet. Il avait été commis de ces crimes dans les années qui précédèrent 1860, et le public se perdait en conjectures à ce sujet lorsqu'en octobre 1865, dans la ville de Sheffield, un ouvrier, connu par sa résistance aux injonctions des Unions, fut l'objet d'un audacieux attentat : On essaya de faire sauter la maison qu'il occupait en famille, et avec une impudence sans égale, le comité directeur de l'Union qui avait organisé et payé l'assassinat fit publier qu'il donnerait une récompense à qui en dénoncerait l'auteur. Le gouvernement partageant l'émotion générale, institua une commission d'enquête qui parvint à pénétrer ce mystère où la brutalité s'associait à la dernière effronterie. À la même époque la magistrature, qui soupçonnait d'où venait le mal, se montrait rigoureuse envers les Unions en créant contre elles une jurisprudence formidable, car elle les minait dans leurs fondements : le caissier de l'une d'elles s'étant approprié une partie des fonds à lui confiés, la Cour du Banc de la Reine, saisie de l'affaire, confirma le jugement d'un tribunal local qui avait renvoyé le caissier indemne par la raison que l'Union, ayant des statuts contraires à la loi, qui interdit de *restreindre le commerce*, n'avait pas d'existence régulière et n'était pas habile à posséder. Or, elles étaient pour la plupart dans le même cas.

Mais, à la même époque et déjà antérieurement, le Parlement adoptait, d'accord avec le gouvernement ou sur sa proposition, un ensemble de mesures destinées à réconcilier les ouvriers avec la société et l'État, contre lesquels des agitateurs s'efforçaient de les exciter, quelquefois avec un succès que facilitait leur détresse passagère ou durable. Il se montrait animé des plus louables sentiments d'humanité et ferme appréciateur des droits naturels des classes pauvres. Il recherchait avec un admirable esprit de suite, dans les lois, ce qu'il y avait de prescriptions offensives pour les ouvriers, afin de les effacer, et dans la pratique de l'industrie ce qu'il y avait d'abusif et d'inique à leur égard, pour l'abolir. Nous ne pourrions donner ici qu'une énumération incomplète des actes législatifs qui ont eu ce caractère de bienveillante équité envers ces populations. Il y a un demi-siècle déjà (1824) qu'on avait supprimé la plupart des dispositions législatives qui sévissaient contre les coalitions exemptes de violence. On continuait dans cette voie. On s'appliquait à conserver le petit avoir que les ouvriers avaient pu former et à faire en sorte qu'il se transmît aussi intégralement que possible du père aux enfants, au moyen d'une loi spéciale qui affranchissait des exigences du fisc les petits héritages. On mettait un soin particulier à répandre l'habitude de l'épargne parmi les ouvriers, par une organisation des caisses d'épargne qu'on a portée à la perfection, grâce à la multiplication des lieux et des jours de dépôt et par la modicité des sommes qu'il est permis de déposer (10 centimes). On interdisait des pratiques vexatoires ou spoliatrices que la cupidité de quelques chefs d'industrie avait mises en usage. C'est ainsi qu'on légiférait avec persévérance contre le *Truck System* qui consistait à payer une partie des salaires en fournitures cotées à des prix exagérés. Dans les circonstances graves où une calamité particulière venait accabler une partie notable des classes ouvrières, des souscriptions procuraient des secours montant à des sommes considérables. On en eut un remarquable exemple pendant la crise nommée de la *famine du coton*, qui éclata pendant la guerre civile de

la sécession aux États-Unis, alors que le littoral des États du Sud, fournisseurs principaux de cette matière première, était fermé au commerce régulier. Toutes les classes riches ou aisées, eux-mêmes les filateurs de coton qui étaient atteints, luttèrent de libéralité, afin que les ouvriers de l'industrie cotonnière eussent du pain. On disposait ainsi la population ouvrière à s'abstenir d'user avec passion ou rancune des facultés qu'on lui donnait et de celles qu'on projetait de lui accorder.

Bientôt le gouvernement, après s'être rendu compte de l'organisation des Unions, prit la résolution grave et hasardée de cesser de les traiter en ennemis de l'ordre public. Il adopta un système diamétralement opposé, celui de les combler de bons procédés, dans l'espoir de les ramener ainsi à la raison et de les déterminer à prêter leur concours pour la pacification de l'industrie où jusque-là elles semaient la discorde. Dans ce dessein, on reconnut les Unions, et on leur donna l'existence légale avec tous les droits qui s'ensuivent. On supposa que dès lors elles consentiraient à s'employer comme une autorité efficace pour éviter les collisions et les extrémités de toute sorte dans les circonstances où les ouvriers réclameraient une augmentation de salaire, ou résisteraient aux réductions que pourrait commander aux patrons l'état du marché général. Très fréquemment une pensée de grève s'empare de l'esprit de telle ou telle catégorie des ouvriers anglais. Il importe alors de prévenir non seulement les sévices personnels et les désordres de la rue, mais aussi les chômage, désastreux pour tout le monde. A cet effet le législateur anglais, d'accord avec l'opinion publique, avait, dès 1867, recommandé et légalisé l'arbitrage dans les contestations entre les ouvriers et les patrons. M. Mundella et M. Kettle, chacun de son côté, avaient montré par leurs actes le parti qu'on en pouvait tirer. Il s'agissait de convertir les Unions en auxiliaires de ces mesures de conciliation et de paix. Les Unions ont une grande puissance pour obtenir l'adhésion des ouvriers à l'arbitrage, puisque les plus remuants leur sont affiliés. En agissant dans ce sens, au lieu d'être ce qu'elles ont été, une force perturbatrice, elles deviendraient une force conservatrice. C'est le rôle qu'en effet, depuis un petit nombre d'années, elles ont rempli avec succès assez fréquemment. On se flatte de le leur faire accepter d'une manière générale. Je ne dirai pas que je regarde comme assuré le succès de l'entreprise, mais il est généreux et beau de l'avoir tentée.

Cette manière de se comporter vis-à-vis de l'esprit de l'association, cette tentative que fait le gouvernement de dégager l'élément utile et progressif de sociétés d'abord si justement redoutées et de le faire prévaloir sur l'élément nuisible, est le *nec plus ultra* du respect qu'il est possible d'avoir pour l'esprit d'association en général, pour la liberté des arrangements entre les individus dont se composent les classes les plus nombreuses de la société.

VIII. — RÉSULTATS DE CES RÉFORMES POUR LA NATION ET POUR LE TRÉSOR PUBLIC.

Grâce à cet ensemble d'efforts et de démarches, favorables à la liberté du travail, ou destinées à le rendre plus facile et plus intelligent, la prospérité de l'Angleterre a pris un essor inespéré. Tout les ans on y diminue le tarif des impôts, et tous les ans le revenu public augmente. Toutes les classes de la société participent de plus en plus au bien-être. À cette heure, il ne reste plus de droits de douane que sur un petit nombre de denrées exotiques qu'il est aisément de compter sur ses doigts : le tabac, le thé, le café et son succédané la chicorée, le cacao, le vin. Sur presque tous ces articles mêmes les droits ont été successivement amoindris. Sur les vins, par exemple, le droit n'est plus que du sixième de ce qu'il était autrefois, s'ils sont peu alcooliques comme ceux de la France. Le sucre vient d'être complètement affranchi et traité intentionnellement comme une denrée de première nécessité. Si les spiritueux étrangers

payent, c'est que ceux qui sont produits à l'intérieur sont taxés pareillement. Il serait difficile de faire davantage en faveur de la vie à bon marché.

Voici des chiffres qui donneront la mesure de ce qui a été obtenu en fait de résultats fiscaux, par suite de ce vaste ensemble de mesures intelligentes. À partir de 1839, année que nous comptons parce qu'elle est celle de la réforme postale, jusqu'à la fin de 1873, les réductions votées par le Parlement sur les taxes perçues au profit de l'Etat sont montées à 1 milliard 812 millions de francs. Si l'on en rabat les augmentations ou les créations de taxes qui vont à 1 milliard 58 millions, il reste un dégrèvement net de 754 millions. En outre, le produit des impôts de 1873 est encore supérieur de 650 millions au revenu de 1839. Ce qui ferait 650 millions à ajouter aux 754 ci-dessus, et le bénéfice réalisé par le Trésor public est ainsi porté à plus de 1 400 millions.

Preuve irrécusable qu'un État jaloux d'avoir de bonnes finances peut avec confiance se laisser aller sur la pente de la liberté du travail. Par là, on multiplie dans une très forte proportion la matière imposable. De telle sorte que celle-ci peut rendre davantage au fisc, avec un tarif d'impôts considérablement adouci et une liste d'impôts notablement écourtée. Pareillement et par là même, en se plaçant sous l'invocation de la liberté du travail, il est possible de suffire aux besoins d'un budget beaucoup plus lourd ; car alors en maintenant aux impôts un certain degré d'élévation, il est possible de procurer au Trésor un gros supplément de revenu.

Après l'exemple de l'Angleterre, qui est convainquant, je pourrais citer celui de la Suisse, qui l'est presque autant. Cette nation économe et laborieuse a été provoquée, par la rupture de ses accords militaires avec diverses monarchies du continent, à se faire manufacturière et commerçante. Pour y réussir promptement, elle s'est placée sous l'égide du principe de la liberté du travail, sans restriction en faveur des manufactures nouvelles, rompant ainsi avec l'ancienne doctrine qui pose comme un axiome que, pour acclimater l'industrie manufacturière dans un pays où elle était ignorée, la protection de règlements restrictifs et d'une douane plus ou moins prohibitive est indispensable. Le succès de la Suisse a été éclatant. Elle est devenue une puissance industrielle très importante qui soutient aisément la concurrence des autres.

Je m'arrête sur cette conclusion pratique à l'usage des nations qu'une inexorable nécessité force à grossir leur budget des dépenses. Vous connaissez une de ces nations. Son nom est gravé dans vos cœurs, comme celui d'une mère tendre. Je puis donc me dispenser de le prononcer. Vous me comprenez, comme je vous comprends.